



**DANS SA SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2016 LA MUNICIPALITE**

**A décidé**

- De délivrer le permis de construire à A. Carré SA, parcelle 650, Ch. du Monteiron, pour la création d'un mur de soutènement et d'une clôture en bord de propriété ;
- De délivrer autorisation selon l'art. 111 LATC à A. Carré SA, parcelle 650, Ch. du Monteiron, pour le déplacement de deux places de parc extérieures.

***La municipalité***